

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES  
2022

Chers concitoyennes et concitoyens,

Conformément à l'article 176.2.2 du *Code Municipal du Québec*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 et du rapport de l'auditeur indépendant.

Les auditeurs indépendants de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, Poirier & Associés Inc., ont déclaré que les états financiers donnent, dans tous les aspects significatifs, une image de la situation financière de la municipalité de Pointe-des-Cascades au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats des ses activités, les variations de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Résultats financiers au 31 décembre 2022**

Pour l'année 2022, le budget équilibré de la municipalité est de 2 883 815 \$. Les revenus des activités de fonctionnement se sont élevés à 3 112 382 \$ soit un excédent de 228 567 \$, tandis que les dépenses et les affectations ont totalisé 2 328 120 \$. La Municipalité a donc terminé l'année 2022 avec un excédent de 779 584 \$.

Cet excédent est principalement dû à des revenus supplémentaires de 158 800 \$ des droits de mutation, à des revenus supplémentaires de 40 000 \$ de taxes municipales, et des revenus de transfert, amendes, intérêts et autres revenus pour 29 767 \$.

Les dépenses régulières de fonctionnement ont été moindre de 443 400 \$, dont l'administration générale pour 148 800 \$, les honoraires professionnels de 84 690 \$, la voirie de 82 390\$, des salaires de 57 805 \$ et de 69 445 \$ au niveau des loisirs et culture.

Au cours de l'année, la Municipalité a effectué des transferts budgétaires en utilisant ses surplus accumulés pour son budget de fonctionnement pour divers projets.

**Excédent accumulé de 2022**

La Municipalité a commencé son exercice financier 2022 avec un excédent cumulé non affecté de 1 885 528 \$ et des réserves financières de 276 970 \$ incluant l'excédent affecté pour un total de 2 162 498 \$.

À la fin de l'exercice financier 2022, la municipalité a enregistré un excédent opérationnel de 779 584 \$. Au 31 décembre 2022, l'excédent cumulé non affecté est de 2 238 574 \$ et les réserves financières incluant les excédents affectés de 271 886 \$, pour un total de 2 513 460 \$.

Le financement à même l'excédent pour plusieurs projets prévus dans le programme triennal d'immobilisations 2022, 2023 et 2024, tels que l'aménagement des parcs, la piscine, la transformation du presbytère en hôtel de Ville, pavage rue de l'Écluse et la transformation des luminaires au LED.

**Dette à long terme**

La dette à long terme de la Municipalité s'élève à 1 248 600 \$, une diminution de 142 200 \$ par rapport à l'année 2021. Le montant à la charge à l'ensemble des contribuables est de 758 371\$, celle à une partie des contribuables (Riverains) de 434 600 \$ et un montant de 55 629 \$ est à la charge du gouvernement du Québec.

**Rémunération des élus 2022**

La rémunération de tous les élus doit être dans le rapport financier et être publiée sur le site Web de la Municipalité. Le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 est sur le site Web de la Municipalité [www.pointe-des-cascades.com](http://www.pointe-des-cascades.com), sous la rubrique Hôtel de ville – États financiers 2022

Soumis respectueusement,  
Maire Peter Zytynsky